



Public

Le certibiocide nuisibles s'adresse exclusivement:

- aux utilisateurs professionnels,
- aux distributeurs,
- et aux acquéreurs de produits biocides TP 14 (rodonticides), TP 18 (insecticides) et TP 20 (lutte contre d'autres vertébrés).

Prérequis

Être utilisateur, acquéreur, distributeur de produits biocides destinés aux nuisibles (TP14, TP18 et TP20), dans le cadre de son activité professionnelle, notamment les opérateurs, techniciens, employeurs et indépendants.

Modalités d'admission

Après validation des prérequis et inscription sur CERBERE

Durée

- 3 jours / 21 heures
- Veuillez nous consulter pour en savoir plus sur les dates exactes de chaque session

Tarif:

799.00 euros

Adresse:

51 Rue HOCHE, 94200 IVRY-SUR-SEINE

Modalité d'évaluation

Pré-test et post-test permettant de mesurer les acquis, à l'aide de critères objectifs.

Une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions validées par le ministère en charge de l'environnement. Le participant devra obtenir une note minimale de 20/30 pour être certifié. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences (7h) avant d'obtenir la certification. Pas de possibilité de validation partielle.

Qualité des formateurs

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique (Formateur spécialisé dans l'utilisation des produits biocides et dans la prévention des risques)

Documents remis

Délivrance d'une attestation de formation / Certificat CERTIBIOCIDE disponible sous environ 7 jours sur votre compte CERBERE après réussite au test final.

ACCESSIBILITÉ & DÉLAIS D'ACCÈS

- Dans le cas d'une formation en groupe : les dates de formation sont fixées et affichées dans le planning de l'organisme de formation et sur l'offre de formation (sessions de formation)
- Dans le cas d'une formation individuelle : Les dates de formations sont choisies au moment de la contractualisation (à minima quatorze jour après la contractualisation).
- Le stagiaire pourra commencer sa formation dès que son dossier administratif sera validé.
- Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES:

En cas de situation de handicap, veuillez nous préciser vos besoins spécifiques. notre contact handicap veillera à mettre en place les moyens nécessaires lors des formations en présentiel ou en ligne.

Certifié Qualiopi pour les actions de formation

PROGRAMME DE FORMATION



Certibiocide: Nuisibles

Objectifs généraux

Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »: Nuisibles

- Connaître la réglementation sur les produits produits rodenticides, insecticides et les produits de lutte contre d'autres vertébrés.
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits rodenticides, insecticides et aux produits de lutte contre d'autres vertébrés en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

Modalités et méthodes pédagogiques

- Formation en présentiel
- Salle de formation équipée
- Alternance de théorie, démonstrations et exercices

Voie d'accès à la certification :

- Par candidature individuelle : les organismes de formation habilités transmettent les résultats du test d'évaluation finale au Ministère en charge de l'environnement, qui délivre ou non la certification.
- SANCTION: Certification n° RS6442 Certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides catégorie nuisibles
- CERTIFICATEUR : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Les professionnels en possession du certibiocide « nuisibles » n'ont pas besoin d'avoir un certibiocide « autres produits » pour acheter/utiliser/vendre des produits TP8, TP15 et TP21 réservés à l'usage professionnel.







PROGRAMME DE FORMATION Certibiocide : Nuisibles

Contenu de la formation

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Durée: 3 jours / 21 heures

Introduction

Contexte Introduction au Certibiocide Définitions

Cadre réglementaire

Cadre réglementaire UE et français Arrêté Certibiocide AMM FT FDS Stockage et transport des PB

Nuisibles

Insectes et insecticides Rongeurs et rodenticides Autres vertébrés et lutte contre les autres vertébrés

Prévention des risques pour l'environnement

Contexte Étiquette et informations toxicologiques Risques environnementaux et leur gestion Gestion des déchets

Prévention des risques pour la santé humaine

Dangers liés aux produits biocides Analyse du(des) danger(s)/risque(s) Risques liés aux produits biocides Mesures de protection Conduite à tenir en cas d'accident

formation en présentiel : -

Supports de cours, exercices pratiques d'application

Salle équipée :

Ordinateurs, Tables et chaises, Ecran TV, paperboard, wifi

Suivi par le formateur :

 Feuilles de présences signées des stagiaires et du formateur

Combien de temps le certibiocide est valable ?

5 ans maximum à partir de la date de délivrance du certificat







Inscriptions Certibiocide

Nouvelles dispositions pour s'inscrire à une formation Certibiocide

Depuis le 14 novembre 2022, avant de s'inscrire à une formation **Certibiocide**, les candidats doivent d'abord créer un compte *Cerbère* sur la plate-forme Certibiocide du site du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

La procédure d'inscription se fera donc en plusieurs étapes:

- 1. **1ère étape :** Se connecter à l'application Certibiocide du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoire via l'adresse suivante : https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/
- 2. **2ème étape:** Créer un compte Cerbère en suivant les indications.
- 3. 3ème étape: Confirmer la création de votre compte Cerbère en cliquant sur le lien que vous avez reçu par courriel et une fois la création du compte confirmée, VOUS DECONNECTER du site. N.B: Il est important de vous déconnecter et de vous reconnecter à nouveau (si vous ne respectez pas cette étape, vous n'aurez pas accès à votre compte)
- 4. 4ème étape: Se connecter à nouveau sur le portail Certibiocide du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoire à l'adresse suivante : https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/
- 5. **5ème étape:** Dans la zone « Filtre de recherche », « Centre de Formation », tapez « **KFORMATION** » .
- 6. 6ème étape : S'inscrire sur la formation Certibiocide de votre choix.

[«] Il convient de préciser que quel que soit le type de certibiocide, celui-ci est toujours délivré à une personne physique, et non à une personne morale, et donc jamais à une entreprise. L'arrêté « certibiocide » ne prévoit ni certification ni agrément d'entreprise, mais une obligation de déclaration d'activité et la tenue à jour de la liste du personnel formé »

